



Remboursement anticipé total

Par **madmax10**, le **23/03/2016** à **09:25**

Bonjour,

Nous venons de procéder à un remboursement anticipé total de notre prêt immobilier auprès d'une banque (C. d'E.), que nous avons fait racheter par une autre banque (C.A.). Suite à ce remboursement, il apparaît, selon nos propres calculs et selon les calculs de notre nouvelle banque (nous trouvons les mêmes montants), que notre ancienne banque aurait prélevé un trop perçu pour solder ce prêt.

Hors, lorsque nous leur demandons de nous fournir des détails sur les frais ainsi que sur leur mode de calcul des indemnités de remboursement anticipé, ceux-ci font la sourde oreille et nous n'obtenons aucune réponse à nos questions.

La différence représentant 748.38€ ou 482.75€ selon la date de valeur à prendre en compte, nous ne souhaitons absolument pas à offrir à cette banque d'incapables (notamment le conseiller qui s'occupait de nous) de l'argent qui ne leur serait pas dû.

Je souhaite donc savoir comment m'y prendre afin de récupérer notre dû, mais également si la banque doit nous fournir un tableau récapitulatif des montants à verser pour solder le prêt en y faisant apparaître les calculs?

Cordialement